

DURA LEX, SED LEX^(*) ...

(*) La loi est dure, mais c'est la loi...



La semaine dernière, FO se posait en victime, et s'insurgeait contre la CGT et la CFDT, appelant même à "*voter contre (nos) syndicats afin qu'ils subissent les conséquences de leur stratagème*".

Alors, effets de manches, et manigances préélectorales en vue des élections de juillet 2010 ?... qu'en est-il réellement ?

La loi d'août 2008, élaborée par les parlementaires (et non par la CFDT et la CGT) n'empêche en aucune façon à un syndicat d'exister, de s'exprimer et de défendre ses droits, il interdit simplement aux Directions d'Entreprises d'utiliser des syndicats ultra minoritaires pour signer des accords qui s'appliquent ensuite à tout le personnel. **Désormais, la loi oblige à un minimum de représentativité pour négocier et valider un accord.**

- ➔ Demain, ceux qui négocieront dans l'entreprise en votre nom, à vous salariés, **tiendront leur légitimité de votre vote.**
- ➔ Pour pouvoir négocier avec l'employeur, la section syndicale, qui regroupe les adhérents d'un syndicat dans l'entreprise, devra obtenir au moins 10% des suffrages exprimés au 1er tour des élections professionnelles.
- ➔ Le délégué syndical, c'est-à-dire celui (celle) qui est mandaté par un syndicat pour négocier, devra aussi obtenir, **sur son propre nom**, 10% des voix aux élections professionnelles.
- ➔ Seuls les accords d'entreprise signés par les syndicats ayant obtenu plus de 30 % des suffrages aux dernières élections, s'appliqueront.
- ➔ Les employeurs doivent maintenant trouver des "solutions" avec des syndicats représentant une majorité de salariés.
- ➔ Ces accords qui régissent votre vie dans l'entreprise (salaires, conditions de travail, durée du travail...) sont ainsi plus légitimes et plus démocratiques.

La CFDT, comme les autres syndicats, est impactée par cette loi dans certains établissements comme par exemple à Martignas, ou dans d'autres sociétés. En clair dans d'autres sites ou sociétés, c'est FO qui sera favorisé.

Même si nous ne la partageons pas entièrement, cette loi apporte néanmoins de la légitimité et de la démocratie aux relations sociales dans l'entreprise.

Que FO se rassure, lors des dernières élections à Argonay, leur résultat était de 14%, donc au delà des 10% requis... alors pourquoi cette fébrilité ?

Quant à la représentativité Société, elle ne se mesurera qu'à la fin du cycle électoral, c'est-à-dire en juin 2011...

D'ici là, toutes les organisations syndicales ont les mêmes chances de succès dès lors qu'elles sauront intéresser les salariés à leurs programmes, leurs actions, leurs orientations plutôt qu'à dénigrer tel ou tel autre syndicat. Nous verrons tout cela dans la prochaine campagne électorale, mais peut-être a-t-elle déjà commencé ?